TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Parvis du tribunal de Paris
75859 PARIS Cedex 17
4ème chambre section

PARIS, le 28/03/25

Le Greffe de la chambre
4ème chambre section
à:

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

Me Noorkiu Sale

N° RG 24/05337

Affaire:

Madame,

Nous accusons réception de vos pièces jointes dans l'affaire référencée ci-dessus.

Toutefois, vous avez déjà présenté ces pièces à l'audience et le juge vous a répondu à ce sujet qu'à ce stade de la procédure il ne pouvait les recevoir.

Vous les avez de nouveau renvoyé par courrier postal et le greffe vous avait répondu conformément aux directives du Président M. Chaffiol.

C'est votre 3e dépôt, aussi nous vous prions de bien vouloir tenir compte de la décision du juge et de transmettre vos pièces à votre avocat qui est seul habilité à les transmettre au

tribunal, car des règles de transmission doivent être respectées à ce stade de la procédure écrite, pour le respect du contradictoire.

Cordialement

le greffier

